



Une femme contrainte de céder une partie de ses terres à un grand groupe montre au personnel Oxfam certains des légumes qu'elle cultive sur ce qui lui reste de terres pour répondre aux besoins de sa famille (2013). Oxfam/Marc Wegerif

PROMESSES, POUVOIR ET PAUVRETÉ

Le cas des femmes en milieu rural face aux transactions foncières en Afrique

La ruée vers les investissements dans les terres agricoles en Afrique a un impact immédiat sur l'affectation des sols, les moyens de subsistance, la disponibilité des denrées alimentaires, le coût de la vie et au final l'accès des femmes aux terres pour la production alimentaire. Et il ne s'agit là que des impacts économiques. Le savoir des femmes, leur relation socio-culturelle avec la terre et leur gérance de la nature sont également menacés. Trop souvent négligés, les voix et les points de vue des femmes en milieu rural doivent être écoutés de toute urgence pour garantir une économie rurale robuste et de la nourriture pour tous.

RÉSUMÉ

La nouvelle vague d'investissements privés dans les terres est résolument orientée vers l'extension et l'intensification d'un modèle d'agriculture irréflecti qui a jusqu'à présent marginalisé la voix et les intérêts des femmes. Comme ce fut le cas avec le sisal, le tabac et le thé par le passé, le secteur privé qui investit actuellement dans les cultures de soja, de jatropha¹ et d'eucalyptus continue d'ignorer la production alimentaire à petite échelle effectuée par des femmes, jugée insignifiante et inutile. Ô combien à tort.

La production alimentaire à petite échelle et les femmes qui y participent constituent l'épine dorsale des moyens de subsistance en milieu rural. Les agricultrices, comme celles qui ont perdu leurs terres et que nous avons rencontrées dans le cadre des recherches menées pour le présent document, sont à l'origine de plus de la moitié de toute la nourriture produite dans le monde. On estime qu'1,6 milliard de femmes vivent de l'agriculture². Un grand nombre d'entre elles sont aujourd'hui menacées par une gigantesque vague d'investissements agricoles privés d'envergure qui compromettent l'approvisionnement en nourriture des personnes en situation de pauvreté.

Peu d'États songent au type d'investissements qui pourrait répondre aux véritables besoins des petites productrices de denrées alimentaires et de leurs communautés, susceptible de redynamiser l'économie rurale et de garantir la durabilité écologique des pratiques de culture pour les prochaines générations. Si les États souhaitent vraiment transformer l'économie rurale de leur pays, les investissements qu'ils encouragent et approuvent doivent donner aux populations rurales les moyens de mettre en œuvre leurs propres solutions en matière de développement rural.

Les femmes sont spoliées

Avec l'intensification de la concurrence sur les terres, les femmes en milieu rural sont de plus en plus souvent victimes de pression d'exclusion de la part des hommes de leur entourage ou de la communauté. Dès que les ressources naturelles acquièrent une valeur commerciale sur le marché international des matières premières, le contrôle et les décisions au sujet de ces ressources passent rapidement aux mains des hommes.³

Si des mesures compensatoires sont appliquées, les femmes en milieu rural ont moins de chance d'être désignées bénéficiaires directes, et dans tous les cas, les indemnités monétaires sont de courte durée et ne sauraient remplacer les avantages et les profits qu'elles tiraient de leurs terres.

Les femmes ne sont pas écoutées

L'exclusion des femmes de l'accès aux terres en milieu rural ne résulte pas seulement de leur perte de contrôle sur la production alimentaire. Le savoir-faire, les pratiques et les techniques qui ont su préserver pendant des siècles l'intégrité des terres, des semences et du sol sont également

Je suis désormais une sans-terre et n'ai d'autre choix que de trouver des petits boulots, comme laver le linge, par exemple pour des enseignants, ou travailler dans une [autre] ferme pour pouvoir me procurer de la nourriture. Aujourd'hui, j'ai travaillé sur l'exploitation d'une société et n'ai reçu qu'une bouillie de maïs, tout juste de quoi faire deux pots de [porridge].

Femme de 65 ans qui cultivait autrefois des terres désormais détenues par un grand groupe.

perdus, tout comme la valeur nutritionnelle des aliments. Lorsqu'un investisseur étranger entre en relation avec une communauté locale, il s'agit avant tout d'un rapport *informatif* plutôt que *consultatif* pour les femmes. Ces dernières ont rarement une quelconque influence, même au sein de mouvements indigènes et d'associations d'agriculteurs. Les systèmes émergents de financement du changement climatique et la compensation carbone par la reforestation légitiment et valorisent la production à grande échelle au détriment des femmes et de leurs systèmes de valeur.

Les femmes luttent pour survivre

Lorsque les femmes perdent l'accès aux terres sur lesquelles elles cultivaient des denrées alimentaires, elles n'ont d'autre choix que de trouver des revenus pour acheter de la nourriture, en pleine flambée du prix des denrées alimentaires.⁵ Face à tous ces obstacles et pour nourrir leur famille, les femmes choisissent souvent de moins manger (ce qui met leur santé en péril) et de renoncer à d'autres produits de première nécessité. Il en va de même pour l'eau, lorsque les monocultures intensives épuisent les nappes phréatiques ou lorsque des clôtures privent les populations de tout accès aux sources d'eau. Les femmes doivent alors *acheter* une ressource naturelle qui ne leur coûtait rien auparavant. Quel que soit leur âge, elles sont poussées vers des pratiques plus compromettantes, plus humiliantes et plus risquées, notamment des activités illicites et des mariages précoces.⁶

Alors même que davantage de produits de première nécessité doivent maintenant être achetés, tandis qu'ils étaient auparavant produits, les activités et les opportunités de gagner de l'argent sont rares. Les femmes peinent à trouver des emplois contractuels ou saisonniers et lorsqu'elles y parviennent, il s'agit généralement de tâches ingrates et sous-payées. Pour couronner le tout, en raison de la faiblesse ou de l'absence d'infrastructures bancaires en milieu rural, les femmes ne peuvent ni épargner ni capitaliser leurs gains et se retrouvent à la merci d'usuriers lorsque les temps sont durs.

Nous avons cruellement besoin de nourriture. De nos jours, la nourriture est acheminée depuis la ville pour être vendue au village, et pas l'inverse comme c'était le cas auparavant. Nous n'avons pas les moyens d'en acheter, car nous gagnons trop peu d'argent. Nous ne produisons plus nos propres denrées alimentaires comme par le passé, car des sociétés étrangères ont acheté nos terres dans le cadre de la politique de privatisation pour y cultiver des agrocarburants.

Femme du village de Mavuji, district de Kilwa, Tanzanie.⁴

RECOMMANDATIONS

Les États, les investisseurs, les organisations de développement et les organisations de défense des droits de l'homme doivent intervenir pour protéger la production alimentaire locale et les intérêts des femmes et des communautés en milieu rural face aux investissements privés dans les terres.

- Les **États** doivent intervenir avec fermeté pour :
 - renforcer les droits des femmes à la terre et aux ressources naturelles ;
 - investir dans le soutien des productrices de denrées alimentaires et de leurs modes de production respectueux de l'environnement ;
 - réguler avec fermeté les investissements pour protéger les systèmes alimentaires des femmes et l'environnement.
- Les **investisseurs** doivent :

- soutenir la production saine et à petite échelle de denrées alimentaires par les femmes ;
 - adopter des pratiques qui n'épuisent pas, mais renforcent la base de ressources naturelles ;
 - veiller à ce que les femmes soient impliquées dans les prises de décisions et à ce que leurs intérêts soient pris en compte.
- Les **organisations de développement et de défense des droits de l'homme** doivent travailler avec les femmes en milieu rural pour renforcer leur production et appuyer leurs voix et leur influence collectives.

Il s'agit avant tout de renforcer la voix et le pouvoir des femmes en milieu rural afin de faire pencher le rapport de forces en leur faveur, leur permettant d'identifier les opportunités, de prendre des décisions et d'agir en conséquence. Cela commence par le fait de prendre suffisamment confiance en elles pour avoir le courage de mener des projets qu'elles n'auraient jamais cru pouvoir réaliser. Face à des acteurs puissants comme les grands groupes ou les États, les femmes puisent leur force dans leur regroupement en collectifs pour revendiquer leurs droits.⁷

1 INTRODUCTION

Tandis que les sociétés peuvent prétendre à des gains triples sur les plans économique, social et environnemental, les grands perdants sont les populations rurales qui, quasi exclues de la table des négociations, sont incapables de faire valoir leurs droits et de faire entendre leurs voix lors des transactions foncières. Les effets sur les femmes en milieu rural sont désastreux, car leurs intérêts en matière de production et d'investissement sont rarement représentés lors des négociations entourant les transactions foncières, alors qu'elles soutiennent une part importante de l'économie alimentaire locale.

Ces transactions ciblent souvent des terres exploitées précédemment par des femmes en milieu rural pour cultiver ou récolter de la nourriture.⁸ Bien souvent, lorsque ces terres sont transformées en exploitations commerciales à grande échelle, ces femmes, principales responsables de l'alimentation de leur famille, n'ont plus accès à leurs sources de subsistance. Elles se voient ensuite exclues de toute activité (à l'exception d'emplois ingrats et sous-payés), alors même que la nécessité de trouver de l'argent pour acheter de la nourriture se fait plus pressante en raison de la perte de leurs terres et de l'augmentation du prix des denrées alimentaires.⁹

Oxfam travaille avec des femmes dans 94 pays à travers le monde et constate que les femmes en milieu rural jouent un rôle central dans la production alimentaire et la promotion du développement, surtout lorsque ces femmes sont organisées et en mesure de défendre leurs droits. En milieu rural, les femmes sont souvent les grandes perdantes des transactions foncières, même lorsque les entreprises sont bien implantées et ont fait des efforts pour impliquer les communautés locales et pour leur proposer certains avantages. Dans la plupart des cas, les femmes bénéficient très peu, voire pas du tout de ces transactions, et ont souvent perdu tout accès aux terres qui constituaient auparavant leur réserve alimentaire. Cette situation est fréquente dans les pays où entre 25 à 45 % des enfants présentent des retards de croissance dus à la malnutrition.¹⁰

Le sort réservé aux femmes en milieu rural s'inscrit sur fond de changement radical. Selon la communauté internationale (États, investisseurs, donateurs et institutions), le secteur agricole en Afrique et les infrastructures correspondantes ont besoin d'investissements conséquents. S'il ne fait aucun doute que des investissements sont opportuns et même requis de toute urgence, le modèle d'investissement et les motivations sous-jacentes posent question. Les investisseurs y voient l'opportunité de réaliser de gros profits et ont engagé d'énormes sommes dans des acquisitions foncières. Dans le monde, plus de 200 millions d'hectares de terres (soit la superficie combinée du Kenya, du Zimbabwe et du Nigeria) ont fait l'objet de transactions foncières d'envergure au cours de la première décennie du XXI^e siècle.¹¹

Les retards de croissance dus à la malnutrition n'ont rien d'anodin. Ils surviennent au fil du temps et signifient que l'enfant a enduré des périodes récurrentes douloureuses et invalidantes de maladies, de perte d'appétit, de sous-alimentation et de négligence.

UNICEF (2000)

La nouvelle vague d'investissements privés dans les terres est résolument orientée vers l'extension et l'intensification d'un modèle d'agriculture irréfléchi qui a jusqu'à présent marginalisé la voix et les intérêts des femmes. Comme ce fut le cas avec le sisal, le tabac et le thé par le passé, le secteur privé qui investit actuellement dans les cultures de soja, de jatropha et d'eucalyptus continue d'ignorer la production alimentaire à petite échelle effectuée par des femmes, jugée insignifiante et inutile. Ô combien à tort.

La production alimentaire à petite échelle et les femmes qui y participent constituent l'épine dorsale des moyens de subsistance en milieu rural. Les agricultrices, comme celles qui ont perdu leurs terres et que nous avons rencontrées dans le cadre des recherches menées pour le présent document, sont à l'origine de plus de la moitié de toute la nourriture produite dans le monde. On estime qu'1,6 milliard de femmes vivent de l'agriculture.¹² Ces femmes sont aujourd'hui menacées par une gigantesque vague d'investissements agricoles d'envergure.

De nombreux investissements agricoles privés d'envergure menacent l'approvisionnement en nourriture des personnes en situation de pauvreté. Pourtant, peu d'États songent au type d'investissements qui pourrait répondre aux véritables besoins des petites productrices de denrées alimentaires et de leurs communautés, susceptible de redynamiser l'économie rurale et de garantir la durabilité écologique des pratiques de culture pour les prochaines générations. Si les États souhaitent vraiment transformer l'économie rurale de leur pays, les investissements qu'ils encouragent et approuvent doivent donner aux populations rurales les moyens de mettre en œuvre leurs propres solutions en matière de développement rural.

Le sort des femmes affectées par la multiplication des investissements privés d'envergure dans les terres est décrit en détail ci-après. La section 2 explore les solutions possibles, tandis que la section 3 appelle les États, les investisseurs et les autres acteurs à agir dans le respect des droits des femmes et à s'assurer que chacun ait de quoi se nourrir aujourd'hui et à l'avenir. Ces conclusions et recommandations s'appuient sur une étude phare menée dans trois pays africain au cours du second semestre 2012¹³ et sur une analyse des informations existantes en matière d'investissements privés dans les terres, principalement en Afrique. Les entreprises prenant part aux investissements fonciers qui constituent la cible de cette étude sont toutes bien implantées et ont été choisies sur la base de leurs engagements déclarés en faveur de pratiques d'investissement saines et de réalisations positives en termes de développement.

2 LE SORT ET LES PRÉOCCUPATIONS DES FEMMES EN MILIEU RURAL

LES DÉFIS RENCONTRÉS PAR LES FEMMES EN MILIEU RURAL

Les défis auxquels les femmes sont confrontées en milieu rural, face aux investissements privés dans les terres, sont un héritage de l'ère coloniale, où les expropriations étaient monnaie courante. Les terres gérées collectivement étaient alors saisies en grande partie pour la production de cultures d'exportation sur de grandes exploitations. En Afrique, la production de cultures commerciales, qu'il s'agisse de plantations ou de petites exploitations, est revenue aux hommes, tandis que les femmes apportaient leur contribution en semant des graines, en désherbant, en récoltant et en réalisant diverses tâches ingrates. La production alimentaire à petite échelle a été délocalisée vers des terres marginales et confiée presque exclusivement aux femmes, avec un soutien et des infrastructures minimum pour renforcer le secteur ou le rôle des femmes dans ce secteur.¹⁴

Ces rôles fondés sur le genre subsistent encore aujourd'hui, même si deux grandes tendances semblent indiquer que des changements importants sont en cours. La première concerne la féminisation grandissante des échelons les plus bas des tâches agricoles sur les exploitations commerciales. Si un emploi peut sans doute renforcer l'indépendance économique des femmes, il n'est pas nécessairement synonyme d'émancipation sociale et politique. La précarisation des travaux agricoles en fait même actuellement l'un des groupes les plus exploités et les plus dépossédés de leurs droits au monde. En tant que travailleuses agricoles, les femmes en milieu rural pèsent moins dans les négociations que leurs homologues masculins et ont peu d'opportunités de s'extirper de la pauvreté.

La seconde tendance est la nouvelle vague de commercialisation des terres coutumières et communes restantes, où les femmes cultivent et récoltent de la nourriture. Elle fait peser une menace croissante sur la principale activité de production indépendante et sur le mode de subsistance des femmes. Pour un grand nombre d'entre elles, les petites parcelles qu'elles exploitent et les biens communs auxquels elles ont accès constituent leurs principales sources de nourriture et d'eau, et sont

au cœur de leurs moyens de subsistance. En tant qu'agricultrices, leurs moyens de subsistance sont mis à mal lorsque les ressources naturelles dont elles dépendent font l'objet de pressions commerciales. En tant que consommatrices, lorsque les investissements fonciers suppriment leur accès aux biens communs, les femmes sont confrontées à une augmentation du prix des aliments de base comme le blé, le riz, le sucre et le combustible de cuisine.

Toutes deux entretenues par les investissements fonciers, ces tendances concourent à saper le contrôle déjà précaire des femmes en situation de pauvreté dans les campagnes sur leur vie. Celles-ci sont alors contraintes à chercher un emploi dans des secteurs qui sont de plus en plus éloignés de leur domaine de prédilection tout en continuant d'assumer la responsabilité du foyer.¹⁵

Marchandisation des ressources naturelles

La marchandisation des ressources naturelles se présente sous trois formes principales : attribuer un prix par hectare sur la valeur des terres, monétiser les ressources écologiques naturelles et étendre le droit de propriété intellectuelle à l'agriculture.

Le premier aspect, l'attribution d'un prix par hectare sur la valeur des terres, entraîne une conversion des terres coutumières et des biens publics en enceintes privées et en immobilisations. Au cours de ce processus, les grandes perdantes sont les femmes en milieu rural, à moins que leurs droits de propriété ne soient protégés. On entend souvent que les terres ciblées par les sociétés ne sont pas exploitées, mais la réalité est toute autre : les personnes au pouvoir se refusent tout simplement à reconnaître les besoins et les activités des femmes.¹⁶

La fermeture des terres a un impact immédiat et visible sur les femmes, qui ne peuvent plus les exploiter ni accéder aux ressources naturelles qu'elles renferment. Dans l'un des cas étudiés, la société avait installé une clôture électrique autour de ses terres pour empêcher les communautés d'y pénétrer et pour protéger ses ressources et ses infrastructures. Des femmes des communautés locales ont indiqué à Oxfam qu'elles ne pouvaient plus récolter les fruits indigènes dans les zones clôturées. « On peut même voir les champignons pourrir car personne dans l'enceinte ne les ramasse, alors qu'ici on meurt de faim », a précisé l'une d'entre elles.

Les bases fragiles de la propriété coutumière rendent l'accès aux terres nettement plus précaire pour les femmes,¹⁷ car il existe très peu de mécanismes par l'intermédiaire desquels elles pourraient obtenir réparation.¹⁸ Et même si des terres communes ou coutumières sont cédées à titre individuel, leur prix reste souvent inabordable pour les femmes. Lorsque la concurrence sur les terres s'intensifie, les femmes sont presque systématiquement évincées.

Le deuxième aspect, la monétisation des ressources écologiques naturelles, attribue un prix à la biodiversité, par exemple.¹⁹ C'est

Les marchés fonciers sont illégaux, car les terres que ces personnes louent font l'objet de permis d'exploitation qui interdisent clairement leur location. Pour un potager, la location pour une année complète s'élève à [env. 60 \$], une somme considérable et inabordable pour bon nombre de femmes. Pour un champ où cultiver du maïs ou du coton, la location est d'[env. 120 \$], ce qui n'est pas non plus à la portée de nombreux hommes et femmes dans le village.

Discussion de groupe avec des villageois affectés par l'investissement d'une société privée dans leur village

J'ai 70 ans et j'ai perdu mes terres au profit des étrangers qui sont venus et qui ont posé des clôtures en nous disant qu'ils les avaient achetées. Je cultivais ces terres depuis plus de 50 ans, et j'y faisais pousser du maïs, des patates douces, des pastèques et des haricots. Ma famille ne manquait pas de nourriture, mais aujourd'hui je dois trouver des petits boulots et compter sur les colis alimentaires que mes autres enfants m'envoient.

Une femme participant à l'étude

précisément de la richesse de cette biodiversité dont dépendent les petits agriculteurs et éleveurs pour leur production et leur mode de vie. Ces ressources s'accompagnant de valeurs marchandes conséquentes,²⁰ leur prix s'envole et les agriculteurs locaux, notamment les femmes dont l'accès informel aux ressources naturelles sur ces terres n'est souvent pas reconnu, sont supplantés par des intérêts plus puissants.

Prenons par exemple le charbon, qu'une société dans l'une des études de cas prévoit d'exploiter comme sous-produit de ses opérations forestières. Au final, un combustible essentiel que les femmes en milieu rural utilisent actuellement comme bois de chauffe va être monétisé et le jeu de l'offre et de la demande va déterminer la catégorie de personnes qui pourra se le procurer. Ces femmes seront vraisemblablement exclues du marché du charbon au profit de citoyens plus aisés qui auront les moyens d'en acheter.

Le troisième aspect concerne la protection de la propriété intellectuelle et son extension dans l'agriculture.²¹ L'adoption croissante de variétés de semences transgéniques et à haut rendement constitue non seulement une réelle menace pour la biodiversité locale, mais nuit également à l'indépendance des femmes dans le domaine agricole.²² L'utilisation de semences soumises à des restrictions de propriété intellectuelle par des détenteurs de brevets limite souvent les pratiques traditionnelles de stockage, de mélange ou de permutation des semences. Le rôle des femmes dans la gestion de la sécurité alimentaire, s'appuyant principalement sur de telles techniques de permutation et de préservation des semences, devra s'adapter radicalement à ces nouveaux modèles de contrôle et de propriété.

La vague de commercialisation dans les zones rurales peut sans doute apporter des emplois pour les femmes. Toutefois, pour que ces nouvelles opportunités supplantent les menaces sur leurs moyens de subsistance, les femmes doivent pouvoir peser davantage dans les négociations, afin de bénéficier des nouveaux produits et services sur le marché. Mais pour parvenir à cette situation, des investissements sont requis dans le capital social, l'autonomisation et l'organisation des femmes.

Ce que représente la terre aux yeux des femmes en milieu rural

Pour ces femmes, la terre a trois fonctions principales :

- Elle est à la base de leurs moyens de subsistance en matière d'agriculture et d'élevage et fait donc office de filet de sécurité communautaire.
- Elle définit un espace d'appartenance sociale et culturelle s'accompagnant de valeurs spirituelles et symboliques que les femmes entretiennent en permanence. Elle fournit en outre un lieu de résidence, une adresse officielle qui permet aux habitants de voter lors des élections tout en constituant un patrimoine pour les générations futures.
- Selon la richesse du sol et la biodiversité, ainsi que la qualité de l'eau et d'autres facteurs, la terre peut se transformer en une ressource

Nous avons été chassés comme des chiens, nos cultures ont été brûlées et nos maisons détruites. Nous avons perdu toute notion d'appartenance et d'identité.

Une femme participant à l'étude

précieuse, stratégique et négociable. Elle peut constituer une réserve de richesse et une garantie pour contracter un crédit dans une structure formelle.

Sur le plan commercial, les marchés fonciers se focalisent sur ce dernier point et occultent les deux premiers. Comme indiqué par UN-HABITAT et d'autres organisations cherchant à obtenir réparation pour les personnes évincées de leur terre et de leur habitation, les indemnités monétaires accordées pour la perte des terres et des habitations compensent très rarement les autres fonctions moins quantifiables de la terre et le capital social qui y est associé.²³ « Lorsque vous perdez vos terres, vous perdez toute notion de valeur et tout rapport avec votre propre corps, car c'est le corps qui valorise la terre. Je vous parle, mais nous sommes réduits à l'état de zombies » (témoignage d'une femme auprès d'Oxfam suite à la destitution de ses terres).

En général, les États sont responsables de la fixation des prix des terres pour les investisseurs étrangers et des négociations. Selon les normes internationales, ces prix sont extrêmement bas en Afrique. Les communautés locales affectées disposent rarement des informations sur les sommes en jeu ou n'ont pas une vision claire de la valeur financière de leurs terres. Par exemple, les femmes en milieu rural interrogées dans le cadre d'une étude de cas ne connaissaient pas les sommes déboursées par la société pour acquérir leurs terres, et la société en question n'a pas non plus divulgué la somme exacte à Oxfam. Malgré tout, d'après nos calculs, les recettes d'exploitation de ces terres devraient couvrir en moins d'un an le coût total du bail de 99 ans qu'a négocié la société.²⁴

Une transition de cultures gérées par des femmes vers des cultures gérées par des hommes

Dans de nombreuses régions d'Afrique, les cultures sont soit une affaire de femmes, soit une affaire d'hommes. Des responsabilités et des activités distinctes sont attribuées dans le foyer, avec notamment des cultures, des parcelles agricoles, des tâches et des sources de revenus différentes. L'expérience a démontré à maintes reprises que les femmes perdent la main sur leurs cultures dès lors que ces dernières revêtent une valeur commerciale. Et lorsqu'une culture passe d'un mode de subsistance traditionnel géré par des femmes à un mode de mise en vente sur les marchés officiels, la part de revenu qui revient aux femmes a tendance à s'amenuiser.²⁵

Cette transition n'est pas exagérée. Lorsqu'une culture devient commerciale, elle change de genre pour être gérée par des hommes, car ce sont les hommes qui contrôlent sa production, sa commercialisation et, surtout, l'affectation des revenus issus de la vente. Cela a des conséquences graves sur les cultures que les femmes entretenaient pour produire de la nourriture comme le manioc, actuellement étudié pour son potentiel en tant que source d'agrocarburant.²⁶ Par ailleurs, avec l'extension de la superficie des cultures marchandes (soja, maïs, eucalyptus ou jatropha), moins de terres sont disponibles pour cultiver des

légumes, des légumineuses et d'autres cultures gérées par des femmes et habituelles dans l'agriculture mixte.

L'économie des plantations et les femmes en milieu rural

Par nature, les plantations (contrairement aux approches agro-écologiques²⁷) nécessitent peu de main-d'œuvre, car elles optimisent la productivité du travail grâce à une culture à grande échelle et à forte intensité de capital. Selon les cultures, une récolte manuelle saisonnière peut être requise, mais dans la plupart des cas elle est mécanisée. Face aux hommes, les femmes ont moins de chance de trouver un emploi, et cela est d'autant plus vrai pour les emplois les mieux rémunérés.

Lorsque les femmes parviennent à décrocher un emploi, elles ont peu de latitude pour négocier un salaire décent. Oxfam a appris que les femmes qui récoltent les baies de jatropha dans une plantation ne connaissaient pas le taux journalier et n'étaient pas en mesure de négocier leur rémunération à la demi-journée. Les manœuvres ne savaient pas que l'entreprise avait pour intention de proposer des salaires supérieurs à la moyenne. Ce manque de transparence s'est révélé contre-productif pour tous.²⁸

Dans certaines situations, l'aspect très physique de la tâche exclut tout bonnement les femmes. Par exemple, les plantations de canne à sucre dans les régions d'Afrique couvertes dans le présent document peuvent employer des femmes pour planter, semer et dans de très rares cas pour conduire des tracteurs, mais jamais pour couper la canne à sucre. De même, les plantations forestières ont tendance à employer des femmes uniquement pour les tâches les plus ingrates.

Les accords contractuels concernant les « systèmes de plantations satellites » sont généralement conclus avec les hommes chefs de famille, et non avec les femmes. De par les relations hommes-femmes au sein des foyers, même lorsque les femmes sont rémunérées, comme dans le cadre d'accords de sous-traitance, leurs revenus sont le plus souvent gérés par les hommes. Comme les décisions concernant le type de cultures marchandes à planter (et leur mode d'exploitation) reviennent principalement aux hommes, les femmes ont moins de chance de bénéficier des nouvelles opportunités de marché.

Bien sûr, il y a également des implications pour les générations futures, hommes et femmes confondus. La nature industrielle de nombreux investissements agricoles a des impacts qui ne se limitent pas à la perte d'accès aux terres de certaines personnes, conséquence immédiate la plus visible. Ces terres sont elles-mêmes dégradées par un usage excessif et non régulé d'engrais non organiques et de pesticides chimiques, par le drainage massif des systèmes d'approvisionnement en eau et par la destruction inéluctable de la diversité écologique. Dans certaines régions, l'introduction de monocultures d'arbres exotiques menace la production d'aliments locaux (légumes, champignons, aromates, fruits et céréales) tous cultivés et récoltés par des femmes en milieu rural.²⁹

Nous parcourons chaque jour 9 km pour aller chercher de l'eau, et tous les lundis le propriétaire du puits nous somme de venir travailler sur son exploitation de charbon. Si l'on refuse, soit il nous demande une contrepartie financière pour l'eau, soit il nous interdit de revenir chercher de l'eau chez lui.

Une femme participant à l'étude

Dans les faits, les femmes sont souvent les grandes perdantes lorsque les biens communs qu'elles avaient l'habitude d'utiliser sont rachetés aux fins d'exploitation commerciale. C'est précisément ce qui est arrivé aux productrices de beurre de karité au Ghana lorsque les investissements fonciers de plus en plus étendus sont venus empiéter sur leurs karités.³⁰

Le facteur « eau »

Les systèmes de culture de type plantation partagent deux aspects en commun : un usage intensif de l'eau et la dépendance vis-à-vis d'une irrigation soutenue. Les nappes phréatiques et les sources d'eau naturelles locales sont souvent exploitées jusqu'à épuisement, ce qui oblige les femmes (à qui incombent généralement les corvées d'eau dans les foyers) à couvrir de plus grandes distances pour s'approvisionner en eau.³¹

Les besoins en eau des foyers est infime comparé au volume d'eau utilisé par l'industrie et l'agriculture. La consommation d'eau est encore plus insignifiante dans les foyers en milieu rural. Pourtant, les femmes luttent pour défendre leur droit d'accès à l'eau afin de répondre à leurs maigres besoins. Une évaluation menée sur une plantation a soulevé une grande inquiétude au sujet de l'impact potentiel sur les sources d'approvisionnement en eau dans la région.³² De nombreuses plantations forestières sont trop récentes pour que ces impacts soient visibles, mais on a constaté sur des plantations similaires et plus anciennes en Afrique du Sud une raréfaction des ressources en eau. Comme l'a indiqué une femme vivant dans un village qui borde l'exploitation : « Nous sommes en concurrence avec ces plantations pour accéder à l'eau. Elles en consomment énormément. Je me souviens quand je suis arrivée ici en 1996, le ruisseau qui coule à côté de notre jardin n'était jamais à sec. [...] De nos jours on doit creuser plus profond ou aller chercher de l'eau plus loin. [...] Au final, la corvée d'eau est encore plus pénible pour les femmes ». ³³

Au Mozambique, Bioenergy in Africa a obtenu des garanties de l'État octroyant à l'entreprise une consommation annuelle d'eau de 750 millions de m³ depuis un barrage à proximité pour irriguer sa plantation de canne à sucre. On craignait à juste titre qu'un détournement de ressources en eau de cette ampleur ne compromette la capacité des communautés voisines à produire des denrées alimentaires. La plantation aurait également affecté les communautés d'éleveurs en interférant avec leurs pratiques de pâturage.³⁴ Le projet a finalement été annulé.

Une étude menée par le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a révélé que la consommation d'eau requise pour les agrocarburants peut être jusqu'à 400 fois supérieure à celle des carburants fossiles et que le respect des mandats en vigueur sur les agrocarburants pourrait tripler la consommation d'eau.³⁵ La production d'un litre d'agrocarburant liquide nécessite autant d'eau que la production alimentaire pour la consommation journalière d'une personne.³⁶

Les étrangers et d'autres acteurs nationaux négocient les titres de propriété dans la capitale et viennent me montrer leurs titres, mais les terres qu'ils réclament relèvent du droit coutumier dont j'ai l'autorité. Le principal fauteur de trouble est celui qui octroie les titres de propriété dans la capitale. [...] Ces investissements privés dans les terres ont déclenché des conflits territoriaux entre les chefs. [...] Dans ma chefferie, j'ai un différend avec un autre chef qui n'est toujours pas résolu car les étrangers et leurs exploitations à grande échelle sont prioritaires.

Extrait d'un entretien avec un responsable traditionnel sur l'un des sites d'étude

Les femmes sont exclues du processus

Les petites agricultrices et les femmes vivant dans des communautés pastorales ne sont souvent informées des acquisitions foncières et des produits cultivés sur les nouvelles plantations que longtemps après la signature et la conclusion de la transaction.³⁷ Même lorsque les membres de la communauté participent au processus, les femmes n'ont généralement pas leur place à la table des négociations et le pouvoir décisionnel est partagé entre représentants de l'État et autorités locales et traditionnelles (voir Encadré 1).

Les critères de performance de l'International Finance Corporation (IFC), qui finance trois des entreprises ayant acquis des terres dans les cas présentés dans ce document, établissent explicitement l'importance du rôle et des intérêts spécifiques des femmes lors de tout investissement. Pourtant, le témoignage des femmes interrogées, les documents disponibles et les discussions avec les représentants de l'IFC semblent indiquer qu'aucun effort particulier n'est déployé pour inclure les femmes ou pour tenir compte de leurs besoins, même en cas d'éviction liée à des investissements privés soutenus par l'IFC.³⁸

En l'absence d'efforts pour informer les femmes en milieu rural et pour garantir leur participation significative dans le processus décisionnel, les spécificités du lien des femmes avec la terre s'en retrouveraient occultées, comme le patrimoine et l'héritage de leur savoir-faire, leurs relations socio-culturelles avec la terre et leur gérance de la nature. Même l'impact direct sur l'accès des femmes aux terres pour la production alimentaire, sur leurs moyens de subsistance, sur la disponibilité de la nourriture et sur le coût de la vie qui en découle est souvent ignoré lorsque la voix des femmes n'est pas entendue.

J'étais enceinte de neuf mois quand ils [l'entreprise] sont entrés dans ma ferme. Je suis restée figée là toute tremblante à les regarder détruire mes cultures d'igname, de poivrons, de maïs et de plantain. J'ai cru que mon cœur allait lâcher. Dans mon état, mon mari s'est fait aider par d'autres personnes pour me transporter de la ferme à notre maison [...] Ils ont rasé environ 20 acres de cultures alimentaires. C'est un miracle si je suis encore vivante aujourd'hui pour vous raconter mon histoire.

Une femme participant à l'étude

Encadré 1 : La communication dans l'impasse

Les dirigeants d'une entreprise ont indiqué avoir une politique très claire (ne jamais détruire une terre agricole existante) et ont précisé avoir négocié un accord d'indemnisation : « nous avons tissé des relations étroites avec les Conseils traditionnels et nous les sollicitons chaque fois qu'un problème se pose ».

Une participante qui a perdu des terres dans ce cas précis tempère : « Nous ne nous sommes pas tournés vers le Chef [qui dirige le Conseil traditionnel], car il est le premier à céder les terres. À quoi cela nous servirait-il de nous adresser à lui ? »

3 DES SOLUTIONS POUR LES FEMMES EN MILIEU RURAL

Investir dans des systèmes alimentaires locaux

Certains types d'investissement rural peuvent augmenter la production alimentaire locale, améliorer la gérance des terres et contribuer à l'éradication de la pauvreté.³⁹ Le modèle dominant en matière d'investissement privé dans les terres a toutefois d'autres priorités. Les sociétés cherchent à accroître la compétitivité globale de leurs chaînes d'approvisionnement alimentaire et énergétique par le biais de plantations gérées par les entreprises, empiétant sur les terres et les ressources en eau des communautés locales. Ces dernières sont exclues des prises de décisions portant sur les opérations de ce type, et même si elles conservent les terres, elles se retrouvent souvent privées de toute maîtrise sur les ressources naturelles et sur les marchés, de plus en plus dominés par les entreprises. Les populations n'ont alors plus voix au chapitre, pas même pour l'exploitation de leurs propres terres.⁴⁰

En 2011, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) des Nations Unies, organe central le plus inclusif du système de gouvernance mondiale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, a préconisé aux États et aux organisations internationales de veiller à ce que « les politiques agricoles et les investissements publics [accordent] la priorité à la production alimentaire et à la nutrition tout en renforçant la biodiversité et la résilience des systèmes alimentaires locaux et traditionnels, avec un accent particulier sur le renforcement de la production durable des petites exploitations ».⁴¹ En mai 2012, le CSA a adopté les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts,⁴² un accord international sans précédent dans ce domaine. Les directives incluent plusieurs dispositions essentielles qu'il convient de mettre en œuvre pour protéger l'accès et le contrôle des petits producteurs alimentaires sur les terres et les ressources naturelles. Le CSA s'apprête également à enclencher en 2013 un processus pour développer des principes d'orientation des investissements agricoles pour la sécurité alimentaire. L'objectif est de veiller à ce que les investissements agricoles contribuent à la réalisation du droit à l'alimentation pour tous.⁴³

Des investissements d'un type différent sont indispensables pour augmenter la production alimentaire locale, améliorer la gérance des terres et contribuer à l'éradication de la pauvreté.⁴⁴ Des objectifs différents en termes d'investissement pourraient permettre d'optimiser les avantages sociaux et environnementaux en autonomisant les producteurs alimentaires locaux. L'investissement pourrait être orienté en faveur des

Il faut se concentrer sur l'augmentation des cultures de denrées alimentaires, et non sur les cultures marchandes. Le marché africain des produits de base [...] dépasse largement les recettes que l'Afrique tire du produit des cultures de rente qu'elle vend à l'échelle internationale - café, cacao, thé et fleurs coupées. L'alimentation - avant tout à des fins de consommation domestique - doit être au centre de nos préoccupations.

Kofi Annan, 34^e session du Conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole, 20 février 2012

Le droit à l'alimentation est un droit de l'homme reconnu par le droit international qui protège le droit de chaque être humain à se nourrir dans la dignité, que ce soit en produisant lui-même son alimentation ou en l'achetant.

Olivier de Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation

petites exploitations, et plus spécifiquement pour soutenir les pratiques par lesquelles les femmes assurent l'alimentation de leur foyer et de leur communauté. Un tel modèle alternatif d'investissement pourrait réduire la pauvreté tout en encourageant l'investissement dans le capital naturel dont dépendent les populations rurales.

En 2008, d'éminents scientifiques agricoles de 60 pays ont précisément appelé à une telle approche de l'agriculture. Le rapport de l'Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement (IAASTD),⁴⁵ la plus grande étude scientifique jamais réalisée sur les méthodes agricoles et le développement durable, a établi un consensus au sein de la communauté scientifique internationale sur le fait que l'agriculture fortement consommatrice d'énergie et d'intrants chimiques n'était pas adaptée aux défis du XXI^e siècle. Le rapport explique que les petits agriculteurs, utilisant des méthodes de production biologiques et agro-écologiques, constituent une bien meilleure solution pour répondre aux besoins mondiaux croissants en denrées alimentaires.

En Afrique sub-saharienne, où pas moins d'un tiers de la population est sous-alimentée et 31 % des foyers ont une femme à leur tête, on déplore encore un sous-investissement chronique dans les connaissances et les compétences agricoles des femmes. Cela constitue un handicap particulier pour les économies africaines.⁴⁶ Un demi-siècle après que les premiers pays africains ont accédé à l'indépendance, l'analphabétisme parmi les femmes vivant en milieu rural reste relativement élevé.⁴⁷ Ce n'est donc pas un hasard si la plupart des travaux ruraux employant principalement des femmes dans certains pays soient aussi ceux nécessitant le moins de compétences.⁴⁸

Le droit des femmes à la terre

Un accès sécurisé à une terre productive et aux ressources naturelles qu'elle contient est indispensable pour les personnes vivant dans des zones rurales qui dépendent de l'agriculture, du bétail ou des forêts pour assurer leurs moyens de subsistance. Cela permet de réduire leur vulnérabilité face à la faim et à la pauvreté, augmente leur chance d'investir dans des terres et dans la gestion durable de leurs ressources et les aide à développer des relations plus équitables avec le reste de la société.⁴⁹ Des corrélations positives, avec des dépenses alimentaires plus élevées et une meilleure productivité en milieu rural, ont en outre été largement démontrées lorsque les femmes ont leur part d'actifs et de droits de propriété.⁵⁰

Toutefois, la marchandisation des terres transforme un bien public potentiel en un actif réservé aux élites et aux meilleurs enchérisseurs. D'un autre côté, l'affectation de titres de propriété individuels aux plus pauvres ou aux membres les moins influents de la communauté ne leur garantit pas pouvoir et richesse. Au contraire, les personnes vulnérables se voyant octroyer ces titres peuvent aussi les perdre très rapidement. C'est précisément ce qui est arrivé à de nombreux sans-terres dans le monde. « Les titres de propriété ne sont pas la panacée », prévenait Hans Binswanger de la Banque mondiale en 1999. « Les régimes fonciers

D'ici 80 à 100 ans, si la population pauvre en Afrique était autorisée à vendre ses terres, toutes les terres de Tanganyika appartiendraient à de riches immigrants et la population locale serait locataire. [...] Si l'on peut vendre des terres comme on vend une robe, en très peu de temps seule une poignée d'Africains seraient propriétaires à Tanganyika et tous les autres seraient locataires.

Nyerere (1966) (cité dans Haki Ardhhi 2011)

collectifs [...] peuvent s'avérer plus rentables qu'un titre de propriété officiel [...] De nombreux régimes fonciers communautaires reconnaissent les droits de propriété d'un utilisateur si la terre a été mise en valeur ». Selon lui, au lieu « d'essayer de privatiser les droits fonciers pour moderniser les modes de faire-valoir [...] les décideurs devraient réfléchir à des moyens de renforcer les droits de propriété dans un cadre restrictif donné ». ⁵¹ La valeur des systèmes de faire-valoir coutumiers, qui sont quasiment toujours constitués d'éléments communautaires, continue d'être largement reconnue, même aux côtés de systèmes légaux et même si des interventions sont souvent nécessaires pour s'assurer que les droits des femmes n'y sont pas marginalisés. ⁵² Par ailleurs, toute forme de titre individuel est rarement pertinente sur des terres arides ouvertes à l'élevage où la mobilité et les soins collectifs apportés aux animaux sont essentiels.

Il existe une multitude d'exemples où des femmes ont agit délibérément pour enregistrer leurs terres ou protéger les terres communautaires par d'autres biais que les titres de propriété individuels. Par exemple, SRREOSHI, un groupe du Bengale occidental, a mis des terres communes à la disposition de groupes de femmes en les autorisant à les exploiter. Cela leur a permis de répondre à leurs besoins nutritionnels et de subsistance et à limiter leur recherche d'autres sources de revenus comme le concassage de pierres ou un travail ambulancier. ⁵³

Là où les régimes coutumiers sont restés intacts, ils peuvent encore être renforcés pour protéger les droits des femmes et le droit des hommes et des femmes qui ne peuvent pas se permettre d'acheter des titres de propriété. Aujourd'hui plus que jamais, les femmes en milieu rural doivent faire valoir leurs droits d'accès au capital naturel (qui n'a pas de prix) dans un cadre et un contexte culturel mettant en avant la propriété collective, les droits communautaires et les responsabilités des communautés.

Encadré 2 : D'autres modèles de propriété foncière

Des solutions radicalement innovantes ou la révision des régimes traditionnels pourraient avoir des répercussions positives pour les femmes vivant dans la pauvreté. Selon Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie, l'activité économique ne se résume pas à un partage entre le marché et l'État, mais peut être régulée par une action sociale collective. C'est elle qui a introduit la notion de gouvernance des biens communs pour recouvrir ces formes de propriété. Son travail a permis de démontrer qu'une propriété collective des ressources par les communautés rurales pouvait favoriser l'évolution et l'adaptation de systèmes de ressources durables.

Elinor Ostrom a contesté le postulat selon lequel la propriété commune est mal gérée si elle n'est pas régulée par l'État ou privatisée, et a démontré comment les populations pouvaient œuvrer ensemble à la protection des ressources. Ce mode de pensée est au cœur du système de mesure de la valeur du capital naturel des populations pastorales et des femmes en milieu rural, où l'idée de la privatisation d'une partie ou de l'ensemble d'un écosystème va à l'encontre de l'accès communautaire.

Source : E. Ostrom (1990)

Vers une action collective

À la question « que souhaitez-vous pour l'avenir ? », les femmes en milieu rural qui ont perdu leurs terres répondent massivement qu'elles souhaiteraient voir leurs terres restituées ou qu'on leur attribue d'autres terres avec une aide adéquate. Certaines ont déposé un recours auprès de systèmes judiciaires formels et attendent un arbitrage. D'autres ont demandé que les investisseurs honorent leurs engagements envers la communauté.

Nous voulons simplement que nos terres nous soient restituées et recevoir une indemnisation pour tout ce qui a été détruit.

Une femme participant à l'étude

Si ces options n'aboutissent pas, les États et les agences de développement doivent intervenir pour soutenir ces femmes dans leurs efforts pour obtenir réparation. Cela peut notamment passer par des processus d'arbitrage traditionnels sur les terres. Ils pourraient aussi sensibiliser les chefs et les autorités locales sur les droits des femmes ou encore soutenir des processus de résolution des différends hybrides (coutumiers et conventionnels). Parmi les autres mesures possibles, on peut citer l'amélioration des modes de consultation des communautés en amont de la conclusion des transactions foncières ou le vote de lois interdisant les expulsions, ou encore d'autres leviers légaux susceptibles de placer les investisseurs devant leurs responsabilités. En plus de tout cela, les agences et les États doivent s'engager à améliorer l'accès des femmes à des sources de revenus alternatives ou complémentaires lorsqu'elles ont besoin de plus d'argent.

Ces actions se limitent toutefois à atténuer les effets néfastes des investissements lorsque le statut des femmes est déjà compromis et encore plus affaibli. À moyen terme, les femmes en milieu rural doivent être en mesure de déterminer de manière proactive les investissements qu'elles souhaitent pour soutenir l'économie alimentaire locale.

La cartographie des terres communautaires est une autre approche susceptible de servir de base solide permettant aux femmes et à leur communauté de contrôler la nature des investissements déployés sur leurs terres. Dans cette optique, les agriculteurs, les éleveurs et les autres utilisateurs des terres sont appelés à faire un état des lieux des ressources naturelles et des sources nutritionnelles et alimentaires en présence, ainsi que de la capacité et des besoins des marchés locaux. Une attention toute particulière doit être accordée aux terres détenues par les femmes et à l'utilisation des ressources naturelles pour éviter que celles-ci soient noyées dans des processus communautaires souvent dominés par les hommes. Cette représentation de la vision de la communauté sur l'utilisation de ses terres crée une unité dans les prises de décisions. Dans certains pays comme la Tanzanie, cette carte peut être approuvée officiellement dans le cadre de l'enregistrement des droits fonciers des communautés.⁵⁴

Pour améliorer la capacité des femmes à influencer sur la nature des transactions foncières, des investissements sont requis dans le « capital social », en d'autres termes la faculté des femmes à se regrouper autour d'un objectif commun et à mettre en place des institutions répondant aux intérêts qu'elles auront elles-mêmes définis. Le capital social est propice à une action collective permettant même aux petits exploitants de se

regrouper pour remédier à leur manque de richesse, d'envergure et de pouvoir de négociation à titre individuel. Il peut être mesuré d'après le taux d'inclusion des personnes dans les réseaux et les relations, l'accès de ces personnes aux informations et leur capacité à les interpréter. Dans de nombreuses communautés, la frange la plus pauvre et la plus marginalisée de la population est souvent exclue de toute participation dans les actions menées collectivement au niveau local.⁵⁵ Des investissements importants sont requis dans diverses structures clés comme les coopératives de femmes, les systèmes de registre communautaire, les banques de semences et les systèmes participatifs de sélection variétale.

Les femmes en milieu rural ont tout intérêt à s'organiser collectivement, car les États sont rarement enclins à apporter leur soutien à des groupes peu influents. Pour que les choses bougent, une force collective atteignant une « masse critique » de personnes œuvrant dans le même sens est requise.

4 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La sécurité alimentaire et les investissements fonciers en Afrique subsaharienne sont des thèmes à forte implication politique. Il est à la fois indispensable et urgent de combler les lacunes pour s'assurer que les femmes en milieu rural en bénéficient plutôt que d'en pâtir. Des décisions en matière d'investissement sont en cours, et les intérêts et la voix des populations rurales risquent d'être noyés par des intérêts plus puissants. Intérêts des investisseurs, pratiques agricoles de pointe et échanges commerciaux, tout concourt à déstabiliser encore plus les moyens de subsistance des femmes en milieu rural et à les plonger dans un état de dépendance aggravée, avec des risques encore plus forts.

Certaines femmes en milieu rural se sentent flouées ou mal représentées lors des transactions foncières, d'autres demandent réparation ou une restitution de leurs terres, et d'autres encore souhaitent tirer un plus grand bénéfice des investissements fonciers. Toutes ces femmes ont un point commun : leurs voix ne sont pas entendues. Elles doivent pourtant être écoutées.

Les sociétés concernées par les cas étudiés dans le présent rapport ont toutes de bonnes références et se sont engagées à offrir des avantages aux communautés locales en termes de développement. Pourtant, les rapports de force n'ont fait qu'aggraver les conditions de pauvreté des femmes en milieu rural. Dans les trois cas étudiés, celles-ci ont perdu les terres qu'elles entretenaient et dans deux cas, ces pertes se sont accompagnées d'expulsions forcées. En milieu rural, très peu de femmes ont bénéficié de ces investissements fonciers, et pour les plus chanceuses d'entre elles, ces bénéfices sont restés minces. Les effets négatifs de tels investissements réalisés par des sociétés moins scrupuleuses sont bien sûr encore plus marqués. Il apparaît donc que ni les systèmes actuels de gestion des terres ni les directives des sociétés et les normes définies par les institutions (comme l'IFC) ne protègent les droits des femmes en milieu rural de façon appropriée.

Toute société qui s'engage véritablement en faveur du développement doit reconnaître l'importance de la production alimentaire à petite échelle générée par les femmes pour la consommation locale et nationale, et la considérer comme une composante essentielle d'une économie rurale dynamique et durable. Les États, les communautés et les entreprises doivent changer radicalement d'approche en matière d'investissements réalisés en milieu rural.

Si la communauté de développement internationale peut travailler aux côtés de groupes de femmes pour mettre les États et les entreprises face à leurs responsabilités, le véritable pouvoir de surveillance des investissements sur le terrain est entre les mains des communautés affectées elles-mêmes. Une action collective des femmes sera déterminante pour s'assurer que leurs intérêts et leurs priorités sont pris en compte.

Les avancées que la majorité des femmes vivant en milieu rural dans le monde ont durement acquises au cours des dernières décennies pour renforcer leurs droits économiques et sociaux sont aujourd'hui menacées. Elles-mêmes et leurs biens sont à la merci de puissants intérêts privés. Face aux pressions du marché mondial, les femmes en milieu rural ne peuvent tout simplement pas préserver leur capital naturel : terre, eau, semences et savoir-faire. En le perdant, elles perdent également leur dignité, leur indépendance et l'essence même de leur autonomie. Leur communauté souffre et l'avenir de leurs enfants est menacé. C'est pour nous tous une opportunité manquée de créer un futur plus durable.

Encadré 3 : Quatre principes clés

Les États, les investisseurs, les organisations de développement et les organisations de défense des droits de l'homme doivent intervenir pour protéger les intérêts des femmes et des communautés en milieu rural face aux investissements privés dans les terres. Tandis que les politiques et les mesures pratiques doivent être adaptées au contexte local, quatre principes clés doivent soutenir les efforts pour protéger les droits des femmes en milieu rural et les ressources naturelles dont elles dépendent.

- **Principe n° 1** : Reconnaître l'utilisation variée de la terre et des ressources naturelles par les femmes en milieu rural, ainsi que les moyens pour restaurer, renforcer et protéger leurs droits.
- **Principe n° 2** : Pondérer les avantages des investissements face à l'ampleur des pertes non seulement financières, mais également au niveau de la production alimentaire locale et de la biodiversité.
- **Principe n° 3** : Soutenir les perspectives de développement à long terme pour les femmes et leurs communautés et tenant compte des besoins futurs et des autres utilisations possibles des terres et des ressources naturelles.
- **Principe n° 4** : Les femmes en milieu rural doivent être des actrices et des agents du changement. Il faut lutter contre leur éviction systématique et l'oppression dont elles font l'objet afin de leur permettre de mener une action communautaire et collective.

Par ailleurs, toutes les parties impliquées dans les investissements fonciers doivent prendre des engagements et fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'instruments internationaux essentiels et durement acquis. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers⁵⁶ adoptées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) des Nations Unies, le document de l'Union africaine « Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique »,⁵⁷ la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique signée en 2009 par les chefs d'État de l'Union africaine et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique⁵⁸ sont autant de dispositions et de résolutions pertinentes en faveur du respect des droits fonciers des femmes.

RECOMMANDATIONS

Recommandations pour les États :

Les États sont tenus de protéger les droits, les moyens de subsistance et les opportunités de leurs citoyens, en veillant plus particulièrement aux besoins des personnes les moins visibles et les plus faibles.

Les **États** peuvent faire beaucoup pour soutenir les droits et le capital social des femmes en milieu rural, notamment :

- Les investissements publics doivent avoir pour objectif de soutenir la production alimentaire locale à petite échelle par des femmes, ainsi que les méthodes de production mixtes respectueuses de l'environnement ;
- Dans le cadre de la réforme agraire sensible au genre, des audits fonciers nationaux et des cadastres publics doivent être établis. Ceux-ci devront être renforcés par une cartographie des terres communautaires impliquant les femmes ;
- L'écosystème, la biodiversité et le capital naturel existants doivent être préservés et réhabilités ;
- Les investissements et les transactions foncières d'envergure doivent être régulés pour garantir la transparence et intégrer le consentement éclairé et les meilleures retombées possibles pour les femmes en milieu rural et les autres personnes dont les droits fonciers ont été affectés, notamment en termes de bénéfices nets sur le long terme ;
- La richesse et le bien-être doivent être partagés plus équitablement par le biais de dépenses et de budgets d'État sensibles aux questions hommes-femmes, de la prestation de services publics et de la régulation des marchés par les États ;
- Les sources de revenus des femmes doivent être diversifiées grâce à des investissements dans les entreprises familiales et les emplois agricoles/forestiers, notamment en rémunérant les femmes pour les services rendus pour l'écosystème, le cas échéant ;
- Les services juridiques et financiers doivent être étendus aux femmes en milieu rural, notamment les tribunaux et les systèmes parajuridiques, les services bancaires sûrs et la connectivité (Internet) dans les campagnes.⁵⁹

Recommandations pour les investisseurs :

Les investisseurs et les sociétés doivent être sensibles aux rôles productifs et socio-culturels des femmes en milieu rural et tout mettre en œuvre pour s'engager directement auprès d'elles et des organisations qui les représentent. En effet, lorsqu'ils sont représentés par des intermédiaires (autorités traditionnelles ou autorités locales et nationales), il a été constaté que les intérêts des femmes en milieu rural n'étaient pas défendus correctement.

Les **investisseurs et leurs entreprises** doivent mobiliser des ressources pour :

- identifier les intérêts particuliers des femmes en milieu rural pour la terre et la façon dont des programmes d'investissement peuvent servir (et non nuire à) leurs priorités ;
- s'assurer que les activités de production alimentaire actuellement menées par ces femmes sont renforcées (et non sapées) en identifiant des investissements qui n'engagent pas de transferts des terres, entre autres options ;
- intégrer les questions hommes-femmes dans toutes les évaluations sociales et environnementales des investissements ;
- établir des réseaux de communication à l'échelle communautaire pour permettre notamment aux femmes d'exprimer et de résoudre leurs différends avec l'entreprise ;
- respecter les engagements pris auprès des communautés et veiller à ce que les femmes en bénéficient.

Recommandations pour les organisations de développement et de défense des droits de l'homme :

- Les **organisations de développement et de défense des droits de l'homme** doivent travailler avec les femmes en milieu rural et avec les organisations qui représentent leurs intérêts pour renforcer leur capital social et définir un discours commun de sorte à pouvoir demander des comptes aux États et aux investisseurs.

NOTES

- ¹ Le jatropha est un arbuste qui peut atteindre la taille d'un petit arbre. Ses feuilles et ses gousses sont toxiques. Les gousses renferment plusieurs graines noires environ deux fois plus grosses qu'un grain de café et qui, une fois écrasées, produisent de l'huile. Il est devenu l'une des plantes les plus utilisées pour la production d'agrocarburant, malgré les questions qui subsistent sur sa viabilité et ses effets sur l'environnement. La plante pousse sous un climat tropical et est principalement produite en Indonésie, aux Philippines, au Cambodge, en Inde et en Amérique latine. Voir : <http://www.npr.org/blogs/thesalt/2012/08/22/159391553/how-a-biofuel-dream-called-jatropha-came-crashing-down> et <http://fr.wikipedia.org/wiki/Jatropha>
- ² Theobald (2010)
- ³ Dans le cadre de ses opérations dans de nombreuses régions du monde, Oxfam a pu constater cette transition d'un contrôle des cultures par les femmes à une mainmise par les hommes dès lors que ces cultures revêtaient une valeur commerciale. Comme l'a indiqué Sabine Guendel dans une note à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation (FAO), « en général, les hommes s'emparent des cultures traditionnellement gérées par des femmes lorsque ces cultures deviennent plus productives ou plus rentables. » (Guendel 2009)
- ⁴ Land Rights and Rights Research and Resources Institute (2010), « Accumulation by Land Dispossession and Labour Devaluation in Tanzania. A case of biofuels and forestry investments in Kilwa and Kilolo ». <http://hakiardhi.org>
- ⁵ Le prix des denrées alimentaires s'est envolé en 2008 dans le monde entier et reste à un niveau élevé. Voir : Oxfam (2011a), p. 38. La FAO suit également le prix des aliments, voir : <http://www.fao.org/worldfoodsituation/wfs-home/fr/>
- ⁶ Cela se reflète dans le nombre croissant de femmes se rendant coupables de délits et emprisonnées en Afrique. Dans les prisons africaines, les femmes sont majoritairement pauvres et non instruites. Elles purgent le plus souvent des peines pour vol, avortement, tentative de meurtre, meurtre ou infanticide. Voir Sarkin (2009). Le mariage d'enfants est aussi étroitement lié à la pauvreté (ICRW non daté ; UNICEF 2010, pp. 46-47).
- ⁷ Eyben, Kabeer et Cornwall (2008)
- ⁸ Ce document d'information cible principalement les hommes et les femmes en situation de pauvreté dans les pays en développement et les problèmes découlant de rapports de force sexistes auxquels les femmes sont confrontées. Tout en reconnaissant que les femmes en milieu rural ne constituent en aucun cas un groupe homogène, ce document entend par « femmes en milieu rural » celles ayant en commun de bas revenus et des actifs limités. Les femmes qui vivent en milieu rural, mais qui font partie de l'élite du fait de leur classe sociale et de leur niveau de revenu, peuvent rencontrer des problèmes, avoir des priorités et être confrontées à des défis différents. Le présent document ne porte pas sur cette catégorie de la population rurale.
- ⁹ Les recours sur les droits fonciers reçus par les Nations unies décrivent des cas où des petits agriculteurs, des communautés rurales, des populations indigènes, des éleveurs, des femmes et des enfants ont été affectés par des conflits fonciers au cours desquels ils ont perdu ou risquent de perdre leur accès aux ressources productives et leurs moyens de subsistance. La plupart des cas qui affectent les populations indigènes se concentrent sur le continent américain, tandis que ceux qui touchent les petits agriculteurs sont les plus fréquents en Asie et en Afrique. Les victimes d'évictions et de menaces sur leurs moyens de subsistance partagent un point en commun : elles appartiennent toutes à la frange la plus pauvre et la plus vulnérable de la société. Voir : Oxfam (2012) et le Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation (2010)
- ¹⁰ D'après l'UNICEF, le taux de retard de croissance chez les enfants en Afrique varie de 24 % en Gambie à 58 % au Burundi. Les pays concernés par les trois études de cas décrites dans ce document présentent un taux qui se situe entre ces deux extrêmes, http://www.childinfo.org/undernutrition_nutritional_status.php
- ¹¹ Plus de 200 millions d'hectares de terres ont fait l'objet de transactions foncières d'envergure de 2000 à 2010. La superficie des trois pays mentionnés a été vérifiée et compilée à partir de sources diverses et aboutit à un total inférieur à 200 millions d'hectares. Voir : Anseeuw, Alden Wiley, Cotula et Taylor (2011), et Oxfam (2012), *op.cit.*
- ¹² Theobald (2010)
- ¹³ Les noms des lieux, des participants et des sociétés concernés ne sont pas mentionnés dans le présent document, en raison des discussions en cours entre les communautés et les sociétés. Oxfam ne souhaite pas prendre de risques inutiles ni compromettre des processus susceptibles d'apporter réparation aux communautés qui ont perdu des terres.
- ¹⁴ Cette section sur l'origine des défis auxquels sont confrontées les femmes en milieu rural s'inspire d'un document non publié que N. Tandon a rédigé pour Oxfam sur les droits fonciers des femmes. Ce travail s'appuie principalement sur la retranscription d'un entretien avec Silvia Federici (Federici 2009), et Kevane et Gray (2008).
- ¹⁵ Les défis auxquels les femmes sont confrontées dans ce contexte de commercialisation sont détaillés dans un rapport de la Banque mondiale (2012). Selon une méta-analyse de 61 études de cas sur la production et le commerce de produits forestiers non ligneux en Afrique, en Asie et en Amérique latine, cette commercialisation n'a pas contribué à la lutte contre la pauvreté pour quatre raisons principales : 1) les ressources sont souvent collectées dans des régimes d'accès ouvert où la surexploitation est monnaie courante, aboutissant à la dissipation des redevances foncières ; 2) l'accès aux marchés est le plus souvent médiocre, ce qui limite les retombées économiques ; 3) les variations qualitatives et quantitatives rendent difficile la commercialisation de produits forestiers non ligneux ; et 4) l'essentiel de la valeur ajoutée revient aux intermédiaires (Banque mondiale 2012).
- ¹⁶ Pour connaître la réponse d'Oxfam au rapport de la Banque mondiale (2010) sur l'accaparement des terres, voir Oxfam (2011b).
- ¹⁷ Avec la commercialisation croissante des terres et les problèmes de pénuries de terres, les responsables locaux font face à une pression grandissante pour protéger le système clanique, et font ainsi peser des contraintes encore plus lourdes sur l'accès des femmes aux terres. Des hommes ou des groupes d'hommes (organisés par lignées) cherchent à renégocier et à redéfinir les relations formelles et informelles qui soutenaient l'accès des femmes aux

terres par le passé.

- ¹⁸ Par exemple, voir le Rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation (2010).
- ¹⁹ Voir *The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB)* (2010). D'après TEEB, les terres et la nature sont sur le point de revêtir une nouvelle valeur sur le marché international qui va essayer de calculer le coût ou le prix des richesses de la nature sauvage en fonction de sa biodiversité. Le marché se fonde sur le principe selon lequel le meilleur moyen de protéger la biodiversité consiste à lui attribuer une valeur économique
- ²⁰ La valeur économique du bassin du Zambèze, qui traverse six pays dans le sud de l'Afrique, a été estimée à 50 millions de dollars par an pour ce qui est des cultures et de l'agriculture et à 80 millions de dollars pour la pêche. Les produits naturels et les plantes médicinales qu'on y trouve sont évalués à plus de 2,5 millions de dollars par an (Steiner 2008).
- ²¹ La demande en agrocarburants, qui motive en grande partie l'accaparement des terres en Afrique par le secteur privé, a également incité les sociétés biotechnologiques à faire breveter les arbres, les herbes, les cultures non traditionnelles, les enzymes et les bactéries. Par exemple, des essences comme l'eucalyptus, le peuplier et le pin radiata sont génétiquement modifiées pour produire moins de lignine, ce qui facilite leur conversion en pâte à bois, puis en éthanol.
- ²² Les hommes agriculteurs et chefs de famille sont plus susceptibles de prendre part au cycle végétal et aux semences hybrides que les femmes. Ils sont régulièrement ciblés par le secteur privé et liés à des prêts et à des formules de micro-assurance pour ces types de semences (Working Group on Canadian Science and Technology Policy, 2005).
- ²³ UN-HABITAT (2011) propose des outils et des approches qui ont été appliqués à l'échelle locale.
- ²⁴ La société a indiqué verbalement s'être acquittée du taux normal en vigueur dans ce pays. D'après les informations obtenues auprès de l'État et d'informateurs des ONG, ce taux ne dépasserait pas 13 dollars par hectare pour un bail de 99 ans, avec un retour sur investissement après seulement un an d'exploitation sur ces terres.
- ²⁵ Njuki *et al.* (2005) ; voir également Tandon (2009)
- ²⁶ Le manioc, qui est un aliment de base dans de nombreuses régions d'Afrique, est l'une des dernières cultures étudiées par le secteur privé pour être converti en agrocarburant, <http://www.biofuelsdigest.com/bdigest/tag/cassava/>. Voir également Holt-Gimenez et Patel (2009) ; et Holt-Gimenez et Shattuck (2008).
- ²⁷ L'approche agro-écologique intègre des principes écologiques à l'agriculture (la relation entre les organismes vivants dans un environnement naturel). Elle s'appuie sur un savoir-faire à la fois traditionnel et moderne pour interagir avec les systèmes naturels afin d'optimiser la production, la biodiversité et la durabilité.
- ²⁸ L'entreprise s'est targuée de rémunérer tous ses employés à plus de 50 % au-delà du taux moyen, sans distinction entre hommes et femmes (notes d'entretien avec le PDG, 2012). Mais les femmes en milieu rural n'étaient pas au courant de ces pratiques et n'ont pas pu négocier pour en bénéficier. Au final, cette intention ne s'est pas toujours traduite en actes.
- ²⁹ Contrairement aux monocultures à vocation commerciale, les potagers et les paysages mixtes (agriculture/forêt) se composent de toute une variété de plantes traditionnelles plus rustiques et plus fiables. Ils s'accompagnent d'un système de culture écologique et varié qui s'adapte souvent mieux au changement climatique. Par ailleurs, de nombreuses variétés traditionnelles répondent mieux aux besoins nutritionnels des populations locales que les aliments importés. L'avantage est indéniable en matière de modes de production agro-écologiques et pour la biodiversité dans son ensemble.
- ³⁰ Kachika (2010)
- ³¹ Au sein des foyers, les femmes consacrent nettement plus de temps que les hommes aux corvées d'eau, par exemple 700 heures par an au Ghana et 500 heures en Tanzanie (Behrman, Meinzen-Dick et Quisumbing 2011).
- ³² TimberWatch (2011)
- ³³ Greef (2010), p. 23. Ce rapport détaille l'impact des plantations forestières sur les sources d'approvisionnement en eau en Afrique du Sud.
- ³⁴ Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition (2010)
- ³⁵ Biofuels Digest (2010)
- ³⁶ FAO (2009)
- ³⁷ Cotula (2011)
- ³⁸ L'IFC est la branche d'investissement de la Banque mondiale. En tant qu'agence publique mandatée pour le développement, elle a mis en place un ensemble complet de critères de performance pour tous ses investissements. Ceux-ci comportent des mentions positives sur l'implication et la prise en compte des femmes. Voir : IFC (2012).
- ³⁹ Depuis 2010, la Zambie a restauré 300 000 hectares de terres dans le cadre d'une initiative impliquant plus de 160 000 foyers. Les pratiques d'agriculture de conservation ont doublé les rendements de maïs par rapport aux systèmes de labour classiques et ont augmenté les rendements de coton de 60 %. Une récente étude a révélé des retours de 104 dollars par hectare sur deux parcelles en agriculture de conservation, soit 5,5 fois plus que les 19 dollars par hectare des parcelles en travail du sol conventionnel (FAO/SCD/FIDA2010). Pour plus d'exemples, voir aussi FIDA (2009).
- ⁴⁰ Voir Holt-Gimenez et Shattuck (2008) pour plus de détails.
- ⁴¹ Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2011)
- ⁴² FAO (2012)
- ⁴³ Le droit à l'alimentation est prévu par le droit international. Le Rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation est chargé de contrôler son application (voir : <http://www.srfood.org/>).

- ⁴⁴ Voir par exemple FIDA (2009)
- ⁴⁵ Voir <http://www.agassessment.org/>
- ⁴⁶ Kidane (2006)
- ⁴⁷ Par exemple, quelque 27,5 % des Tanzaniens ne savent pas lire ni écrire, dans aucune langue. Le taux d'analphabétisme est plus élevé parmi les femmes (34 %) que chez les hommes (20 %). L'objectif d'éradication de l'analphabétisme d'ici 2015 reste un réel défi, en particulier pour les femmes vivant en milieu rural (PNUD 2010).
- En Zambie, le rapport du PNUD sur les Objectifs du millénaire pour le développement affirme que les principaux défis sont actuellement l'alphabétisation des adultes, qui a chuté de 79 % en 1990 à 70 % en 2004, et le faible taux d'achèvement de la scolarité secondaire (malgré une augmentation de 14,4 % en 2002 à 19,4 % en 2009). Il convient d'insister sur la qualité de l'enseignement, l'augmentation des taux d'achèvement de la scolarité pour les filles en cycle secondaire et l'amélioration de l'accès à l'enseignement post-secondaire et au développement des compétences (PNUD 2011).
- ⁴⁸ « Zambia - An Overview of Women's Work, Minimum Wages and Employment », <http://www.wageindicator.org/main/wageindicatorcountries/country-report-zambia>
- ⁴⁹ FIDA (2008)
- ⁵⁰ Banque mondiale (2012b)
- ⁵¹ Deininger et Binswanger (1999)
- ⁵² Pour plus d'informations à ce sujet, voir le Global Land Tools Network (<http://www.glttn.net/index.php/land-tools/access-to-land-and-tenure-security/statutory-and-customary>). Le document Framework and Guidelines on Land Policy in Africa de l'Union africaine reconnaît également que les systèmes de faire-valoir coutumiers, aussi bien que les régimes légaux, ont leur place (<http://uneca.africa-devnet.org/content/framework-and-guidelines-land-policy-africa>).
- ⁵³ Voir également Mwangi (ed.) (2006) concernant les nombreuses pratiques et politiques envisageables.
- ⁵⁴ La cartographie des terres communautaires est soutenue par Oxfam et par d'autres organisations, notamment en Tanzanie où le Village Land Act contient des dispositions en faveur de l'enregistrement des terres communales, y compris des plans d'occupation des sols. Le manuel Participatory Learning and Action de l'IIED intitulé « Mapping for change: practice, technologies and communication » est un exemple de publication disponible sur ce sujet (<http://pubs.iied.org/pdfs/14507IIED.pdf>)
- ⁵⁵ Le capital social concerne également les relations entre les personnes, avec les réseaux sociaux et les normes de réciprocité et de fiabilité qui en découlent (CAPRI 2008).
- ⁵⁶ FAO (2012)
- ⁵⁷ Union africaine (2010)
- ⁵⁸ Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique adopté par les chefs d'État de l'Union africaine en juillet 2003 est disponible à l'adresse <http://www.achpr.org/fr/instruments/women-protocol/>
- ⁵⁹ Les technologies de l'information et de la communication peuvent permettre aux femmes d'intégrer la chaîne de valeur de la communication et de lever les obstacles actuels à l'information. Presque toutes les femmes interrogées dans le cadre des recherches d'Oxfam possédaient un téléphone portable.

RÉFÉRENCES

[Tous les URL ont été consultés pour la dernière fois en février 2013]

Anseeuw, W., L. Alden Wiley, L. Cotula, and M. Taylor (2011) « Land Rights and the Rush for Land: Findings of the Global Commercial Pressures on Land Research Project », Rome : Coalition internationale pour l'accès à la terre, <http://www.landcoalition.org/cpl/CPL-synthesis-report>

Behrman, J., R. Meinzen-Dick and A. Quisumbing (2011) « The Gender Implications of Large-Scale Land Deals », Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, <http://www.ifpri.org/publication/gender-implications-large-scale-land-deals>

Biofuels Digest (2010) « UNEP warns on water security, biofuels expansion », <http://www.biofuelsdigest.com/bdigest/2010/10/26/unep-warns-on-water-security-biofuels-expansion/>

Burley, H. and G. Hannah (2009) « Jatropha: Wonder crop? Experience from Swaziland ». Les Amis de la Terre, http://www.foe.co.uk/resource/reports/jatropha_wonder_crop.pdf

Bruce, J. (2011) « Land and Conflict; Land disputes and land conflicts; property rights and resource governance », USAID Issue Brief #12, <http://usaidlandtenure.net>

Campagna per la riforma della Banca Mondiale and Merian Research (2010) « The Vultures of Land Grabbing: The involvement of European companies in large scale land acquisition abroad », <http://farmlandgrab.org/wp-content/uploads/2010/11/VULTURES-completo.pdf>

CAPRI (2008) « Property Rights, Collective Action and Poverty – The Role of Institutions for Poverty Reduction », APRI Working Paper No. 81, Washington D.C : IFPRI, <http://www.ifpri.org/publication/property-rights-collective-action-and-poverty>

Celestino, C.P. (2009) « Curse or Cure-all? The expansion of Biofuels in Ghana and its effects on the right to land and food security », Madrid : Universidad Carlos III, http://www.natureandpoverty.net/nc/biofuels/find/docshow/curse_or_cure_all_the_expansion_of_biofuels_in_ghana_and_its_effects_on_the_right_to_land_and_food/

Chadza, W. (2010) « Local Context on Land Grabbing – A case of bio fuels in Malawi », Malawi : Centre for Environmental Policy and Advocacy.

Commission on the Status of Women (2011) « Gender equality and sustainable development », Panel interactif d'experts lors de la 55^e session de la Commission sur la condition de la femme : *Emerging issues, trends and new approaches to issues affecting the situation of women or equality between women and men*, <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw55/panels/IssuesPaper-Panel4.pdf>

Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2011) « Thirty-seventh Session,

- Rome, 17–22 October 2011, Final Report », http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1011/CFS37/documents/CFS_37_Final_Report_FINAL.pdf
- Cotula, L. (2011) « Land Deals in Africa: What is in the contracts? », Londres : IIED, <http://pubs.iied.org/12568IIED.html>
- K Deininger et H. Binswanger (1999) « The Evolution of the World Bank's Land Policy: Principles, Experience, and Future Challenges », The World Bank Research Observer, 14(2), August 1999, <http://wbro.oxfordjournals.org/content/14/2/247.abstract>
- Eckman, K. (2007) « Gender Mainstreaming in Forestry in Africa: Zambia », Rome : FAO, <http://www.fao.org/gender/gender-home/gender-resources/gender-publications/detail/en/c/103097/>
- R. Eyben, N. Kabeer, et A. Cornwall (2008) « Conceptualizing Empowerment and the Implications for Pro-Poor Growth », paper for the DAC Poverty Network, Sussex : Institute of Development Studies, <http://www.ids.ac.uk/idspublication/conceptualising-empowerment-and-the-implications-for-pro-poor-growth>
- Federici, S. (2009) « On capitalism, colonialism, women and food politics », *Politics and Culture*, <http://www.politicsandculture.org/2009/11/03/silvia-federici-on-capitalism-colonialism-women-and-food-politics/>
- FAO (2009) « Growing More Food, Using Less Water », http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/newsroom/docs/water_facts.pdf
- FAO (2012) « Trends and impacts of foreign investment in developing country agriculture: Evidence from case studies », http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/newsroom/docs/Trends%20publication%2012%20November%202012.pdf
- FAO (2012) « Voluntary Guidelines on the Responsible Governance on Tenure of land, fisheries and forests in the context of food security », <http://www.fao.org/docrep/016/i2801e/i2801e.pdf>
- FAO/SCD/IFAD (2010) « Land, Investment and Development », Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural, Rome, 24 janvier 2010.
- Greef, L. (2010) « Thirsty tree plantations, no water left and climate confusion: What version of sustainable development are we leaving for our children », une collaboration de Geosphere avec le soutien de la Société suédoise pour la Conservation de la Nature, <http://www.geosphere.co.za/articles/thirstytreesnowater.htm>
- Guendel, S. (2009) « What are “women's crops”, and why? », Rome : FAO, http://www.fao.org/gender/gender-home/gender-insight/gender-insightdet/en/?dyna_fef%5Buid%5D=36003
- Holt-Gimenez, E. and A. Shattuck (2008) « Agrofuels and Food Sovereignty: Another Agrarian Transition is Possible », présentation pour un atelier sur « Food Sovereignty: Theory, Praxis, and Power », St. Andrews College, University of Saskatchewan, 17–18 novembre 2008, <http://www.foodfirst.org/files/pdf/Agrofuels%20&%20Food%20Sovereignty%20-%20Canada%202008.pdf>
- Holt-Gimenez, E. and R. Patel, with A. Shattuck (2009) *Food Rebellions! Crisis and the hunger for justice*, Oakland, CA : Food First.

- Centre international de recherche sur les femmes (non daté) « Child Marriage and Poverty », fiche d'informations, <http://www.icrw.org/files/images/Child-Marriage-Fact-Sheet-Poverty.pdf>
- FIDA (2008) « Politique sur l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière », <http://www.ifad.org/pub/policy/land/e.pdf>
- FIDA (2009) « Smallholder Agriculture and Food Security in the 21st Century', Proceedings of the Governing Council of Round Tables', <http://www.ifad.org/events/gc/32/roundtables/proceedings.pdf>
- IFC (2012) « Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale » – 1^{er} janvier 2012, http://www1.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/ifc+sustainability/publications/publications_handbook_pps
- Kachika, T. (2010) « Land Grabbing in Africa: A Review of the Impacts and the Possible Policy Responses », <http://www.oxfamblogs.org/eastafrica/wp-content/uploads/2010/11/Land-Grabbing-in-Africa.-Final.pdf>
- Kevane, M. and L. Gray (2008) « Diminished Access, Diverted Exclusion: Women and Land Tenure in Sub-Saharan Africa », http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1096247
- Kidane, W., M. Maetz and P. Dardel (2006) « Food Security and Agricultural Development in Sub-Saharan Africa: Building a Case for More Support », Rome : FAO, <http://www.fao.org/docrep/009/a0627e/a0627e00.htm>
- Mwangi, E. (ed.) (2006) « Land Rights for African Development: From Knowledge to Action », CAPRI Policy Briefs, CGIAR, UNDP, et ILC, http://www.capri.cgiar.org/wp/brief_land.asp
- Njuki J. *et al* (2005) « Empowering Communities through Market-led Development: Community Agro-enterprise Experiences from Uganda and Malawi », http://www.future-agricultures.org/farmerfirst/files/T1b_Njuki.pdf
- Ostrom, E. (1990) *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*, Cambridge : Cambridge University Press
- Oxfam (2011a) « Cultiver un avenir meilleur : la justice alimentaire dans un monde aux ressources limitées », Oxford : Oxfam, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/growing-a-better-future-food-justice-in-a-resource-constrained-world-132373>
- Oxfam (2011b) « Terres et pouvoirs », Oxford : Oxfam, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/land-and-power-the-growing-scandal-surrounding-the-new-wave-of-investments-in-l-142858>
- Oxfam (2012) « La terre se réchauffe, les prix flambent : le coût alimentaire du changement climatique », Oxford : Oxfam, <http://www.oxfam.org/fr/cultivons/policy/terre-rechauffe-prix-flambent-cout-alimentaire-changement-climatique>
- Right to Food and Nutrition Watch (2010) « Land grabbing and nutrition – challenges for global governance », FIAN International, ICCO, et Brot für die Welt, http://www.rtfn-watch.org/fileadmin/media/rtfn-watch.org/FRENCH/pdf/Watch_2010/watch_french_innen_final_dina4_weiss.pdf
- Sarkin, J. (2009) « Prisons in Africa: An evaluation from a human rights perspective », *Sur – International Human Rights Journal*, Vol. 9, pp. 22-49,

http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1368922

Steiner, A. (2008) « Africa's Natural Resources Key to Powering Prosperity », *Environment and Poverty Times*, No. 5, Kenya : PNUE, <http://www.grida.no/publications/et/ep5/page.aspx>

Tandon, N. (2009) « The bio-fuel frenzy: what options for rural women? A case of rural development schizophrenia », *Gender & Development*, 17(1):109-24, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/the-bio-fuel-frenzy-what-options-for-rural-women-a-case-of-rural-development-sc-131693>

TEEB (2010) « L'économie des écosystèmes et de la biodiversité : intégration de l'économie de la nature : une synthèse de l'approche, des conclusions et des recommandations de la TEEB », <http://www.teebweb.org/publications/teeb-study-reports/synthesis/>

Theobald, M. (2010) « Female Farmers Overcome Barriers to Feed Africa », Institut World Watch et FIDA, <http://www.worldwatch.org/node/6431>

TimberWatch (2011) « CDM Carbon Sink Tree Plantations: A case study in Tanzania », [http://timberwatch.org/uploads/TW%20Tanzania%20CDM%20plantations%20report%20low%20res%20\(1\).pdf](http://timberwatch.org/uploads/TW%20Tanzania%20CDM%20plantations%20report%20low%20res%20(1).pdf)

PNUD (2010) « OBJECTIF 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous », Objectifs du millénaire pour le développement, Tanzanie : PNUD, http://www.tz.undp.org/mdgs_goal2.html

PNUD (2011) « Objectifs du millénaire pour le développement », Zambie : PNUD, http://www.undp.org.zm/index.php?option=com_content&view=article&id=37&Itemid=10

UNEP (2006) « L'avenir de l'environnement en Afrique 2 : notre environnement, notre richesse », http://www.unep.org/dewa/afrika/aeo2_launch/

ONU-HABITAT (2011) « Losing your Home: Assessing the impact of eviction », <http://www.unhabitat.org/pmss/listItemDetails.aspx?publicationID=3188>

UNICEF (2000) « Le Progrès des nations », <http://www.unicef.org/pon00/leaguetos1.htm>

UNICEF (2010) « Progrès pour les enfants : réaliser les OMD avec équité », http://www.unicef.org/protection/Progress_for_Children-No.9_EN_081710.pdf

Rapporteur des Nations unies sur le droit à l'alimentation (2010) « Pressures on Access to Land and Land Tenure and their Impact on the Right to Food: A review of submissions received (December 2009–March 2010) and of letters of allegations and urgent appeals » http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20101021_access-to-land-report-appendice_en.pdf

Groupe de travail sur les politiques canadiennes en matière de sciences et technologies (2005) « Semences transgéniques, biodiversité et sécurité alimentaire : une évaluation critique de l'impact des biotechnologies agricoles sur les communautés des pays en développement – Mémoire », septembre 2005, http://www.interpares.ca/fr/publications/pdf/biotech_policy_brief_fr.pdf

Banque mondiale (2012a) « Une croissance verte et solidaire : le chemin vers le développement durable »,

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTSDNET/0,,contentMDK:23192335~menuPK:64885113~pagePK:7278667~piPK:64911824~theSitePK:5929282,00.html>

Banque mondiale (2012b) « Rapport sur le développement dans le monde 2012 »,

<http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTRESEARCH/EXTWDRS/EXTWDR2012/0,,menuPK:7778074~pagePK:7778278~piPK:7778320~theSitePK:7778063~contentMDK:22851055,00.html>

© Oxfam International avril 2013

Ce document a été rédigé par Nidhi Tandon et Marc Wegerif, avec la contribution de Prosper Ngowi, Patience Mutopo, et Abena Boateng. Oxfam remercie les membres de la communauté et les représentants des entreprises interviewés pour leur assistance dans la réalisation de ce document et pour nous avoir fourni leurs points de vue et des informations pour les études de cas de cette étude. Jonathan Mazliah, Mark Fried, Teresa Caverro et David Wilson ont apporté une précieuse assistance à l'édition de ce document. Ce dernier fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter
advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78077-289-9 en avril 2013.

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans 92 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)
Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)
Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Intermon Oxfam Espagne (www.intermonoxfam.org)
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Japon (www.oxfam.jp)
Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)
Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)
Novib Oxfam Pays-Bas (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org. Courriel : advocacy@oxfaminternational.org